



LE QUARTIER CHANGE !

Propositions de la démarche de concertation

Bonte en mutation(S)

L'objet de la **démarche de démocratie participative** est, dans le cadre de l'aménagement de la friche située entre la rue Auguste Bonte et l'avenue de l'Hippodrome, longeant la voie de chemin de fer, de **faire grandir le projet** « Bonte en Mutation(S) » en mobilisant l'intelligence collective de l'ensemble des parties prenantes du site. Même si les conditions générales d'aménagement sont connues, cette emprise foncière (appartenant très majoritairement à la MEL, le reste à la commune) portera ce projet encore en phase de conception et de nombreux éléments structurants peuvent être discutés et améliorés, et ce dans le temps de la vie du projet.

L'objet de cette note est donc de proposer, en accord avec la MEL et la Ville de Lambersart, une démarche de **consultation** des parties prenantes. Cette démarche vise à recueillir les avis et idées des parties prenantes (riverains et usagers du site, municipalités, écoles, MEL, futurs habitants, associations, commerçants...) afin de les mettre en avant dans la concrétisation du projet qui s'inscrit sur une temporalité très longue. Ce projet, structurant pour la Ville et la MEL, est d'offrir un nouveau lieu de vie sur la commune, où seront implantés 350 logements dont 40 % de logements conventionnés, expressément formulé dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) au travers d'une OAP (fiche d'Orientation Aménagement et Programmation). Un diagnostic du site ainsi qu'une étude préalable ont déjà été réalisés afin d'en vérifier l'opportunité. Ce lieu de vie doit offrir de la mixité dans ses fonctions, dans ses usages et sa conception devra mettre la transition écologique et le lien social au centre de la réflexion.

Cette consultation doit donc permettre de **réfléchir, de proposer, d'imaginer** ce que sera la mixité d'usages de ce **nouveau lieu de vie**, en lien avec son environnement communal, d'identifier la répartition des densités de logements sur le site, de réfléchir à ce nouveau nœud de mobilités qui possiblement pourrait intégrer la nouvelle voie de circulation « LINO » (en cours d'étude)... Les liens du projet avec ses abords, la dynamisation de la vie de quartier, les effets sur la ville seront des sujets de réflexion et de concertation. La qualité de l'insertion urbaine et paysagère, le cachet architectural des futures constructions, dans un contexte de transition écologique, sont des sujets qu'il faut marier intelligemment au bénéfice de tous.

L'ensemble de cette démarche s'inscrira donc dans un cadre clair et pour une part réglementaire : la création de logements, la préservation des espaces boisés existants, la prise en compte dans les futurs aménagements de la biodiversité, de la transition écologique et du lien social, ainsi que la vision municipale de création d'une voie verte reliant, entre autres, ce projet au reste de la commune.

Tous les échanges seront transparents, diffusés aux parties prenantes, accessibles sur les sites de la Ville de Lambersart et de la MEL (cf. courrier joint).

Organisation de la démarche :

Trois étapes principales vont rythmer la consultation. Elles seront assorties de rencontres en plus petits comités via le proxibus, du porte à porte (calendrier à définir), des rencontres informelles, d'une boîte mail dédiée...

1^{er} temps RÉUNION LE 22 JUIN EN VISIOCONFÉRENCE

Poser le sujet, présenter le cadre de la concertation et les attentes pour ce site

Nous invitons toutes les **parties prenantes** à la consultation : la MEL et la Ville de Lambersart, les riverains du site dans un périmètre large allant jusque Lomme, les futurs habitants (locataires et/ou acquéreurs potentiels), les écoles, ILEVIA, les associations...

Cette première réunion permettra de présenter :

Le planning général du projet et de la consultation,

- Les éléments de constat du site,
- Les principaux éléments règlementaires des possibilités du site,
- Les attentes de la ville et de la MEL concernant le projet,
- Les marges de manœuvre de la concertation : la démocratie participative active et encadrée (Le projet grandit grâce à toutes les parties prenantes) pourra ainsi mettre en avant :
 - . l'intelligence collective au bénéfice de l'insertion du projet
 - . « les idées en plus »
 - . l'éventuelle résolution de problèmes actuels grâce au projet
 - . l'amélioration de l'insertion dans le site.

Finalement, cette première étape de consultation permettra de mettre en avant les **problématiques rencontrées sur le secteur** aujourd'hui, **les craintes** par rapport au projet, et surtout **vos attentes** pour ce projet. Un compte-rendu sera rédigé et consultable sur les sites de la ville et de la MEL et des urnes seront disponibles à la mairie et à la MEL et permettront de capitaliser les contributions de chacun (cf. courrier joint).

2^e temps ATELIERS PARTICIPATIFS DES 9 ET 18 SEPTEMBRE

Approfondir les échanges en vue de coconstruire un document partagé (type cahier des charges) par les parties prenantes

- Travailler en groupe pour esquisser des amorces de solutions (réalistes, ambitieuses, etc...)
- Recueillir les avis des riverains et habitants, interroger les parties prenantes,
- L'ensemble des échanges permettra la définition d'un cahier des charges partagé et coconstruit.

3^e temps RÉUNION DU 12 OCTOBRE

Présentation du projet partagé

Cette restitution permettra d'exposer aux parties prenantes comment l'urbaniste et le paysagiste se sont emparés du cahier des charges partagé et des propositions faites pour :

- Esquisser un projet qui s'insère au mieux,
- Expliquer comment des réponses aux attentes des parties prenantes ont été apportées, mais aussi pourquoi certaines d'entre-elles ne peuvent pas être prises en compte.

Des échanges continus auront lieu autour de ces propositions et des améliorations possibles. Une synthèse sera proposée ainsi qu'un calendrier prévisionnel du projet.